



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DE L'EURE

ARRÊTÉ N° 2022 – 30 – CONC

**PORTANT RENOUVELLEMENT DE LA LISTE D'APTITUDE DU CONCOURS D'ACCÈS AU GRADE
D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE**

LE PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE

Vu le code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu le décret n° 2007-109 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints administratifs territoriaux de 1^{ère} classe ;

Vu l'arrêté du 29 janvier 2007 fixant le programme des matières des épreuves des concours pour le recrutement des adjoints administratifs territoriaux de 1^{ère} classe ;

Vu le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2020-1695 du 24 décembre 2020 pris pour l'application des articles 7 et 8 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 modifié par le décret n° 2021-140 du 10 février 2021 prorogeant l'application des dispositions relatives à l'organisation des examens et concours d'accès à la fonction publique pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté 2021-43-CONC du 27 septembre 2021 portant renouvellement de la liste d'aptitude du concours d'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe ;

Vu l'arrêté 2022-26-CONC du 23 juin 2022 portant liste nominative des candidats admis au concours d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe - session 2022 ;

Vu les demandes de réinscription parvenues au Centre de Gestion de l'Eure ;

Considérant qu'il convient de radier la lauréate de la session 2012 dont la prolongation d'inscription est parvenue à son terme le 1^{er} mars 2022 ;

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, mise à jour au 07 juillet 2022, comporte les lauréats de la session 2022 ainsi que ceux des précédentes sessions remplissant encore les conditions pour y être inscrits et comporte 38 noms.

Sont inscrits sur la liste nominative, dressée par ordre alphabétique, les candidats ci-dessous cités :

Nom	Prénom
BELLET	Laetitia
BOUGUERRA	Boris
CORDEY	Marlene
CREPIN	Ophélie
DELAMARE	Céline
DEVIF	Pierre

Nom	Prénom
DOITEAU	Noëlle
DUBOIS	Caroline
DUBOIS	Julien
DUMONT	Maeva
ECHALARD	Damiens
FRANCOIS	Thomas
GABALI	Cindy
GILLES	Alicia
GUASCH	Anaïs
GUESNE	Flavie
GUSTAVE	Ketty
HOURIGAT GRIVEAU	Claire
LAURENT	Séverine
LAVIEC	Elen
LEGER	Laila
LOUISET	Bérengère
MARQUE	Frédérique
MARTINEZ	Aline
MESLAY	Vanessa
MICHEL	Celine
MONVILLE	Marion
PELTAN	Thibaut
PERCHET	Aurore
POLLIN	Sarah
PRESTAVOINE	Mégane
ROMANUIK	Sarah
SCIACALUGA	Diane
SERGENT	Cindy
THIREAU	Valérie
UEZAGTI	Laura
VAN HUFFEL	Claire
VILEY	Angelique

ARTICLE 2 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen : 53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen - Téléphone : 02 32 08 12 70, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet de l'EURE.

FAIT A ÉVREUX, le 07 juillet 2022
Le Président



Pascal LEHONGRE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-282700020-20220711-ARCONC2022030-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2022